

Plan Local d'Urbanisme

*La Brosse -
Montceaux*

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 19 septembre 2014	prescrite le :
arrêtée le : 17 novembre 2016	arrêtée le :
approuvée le : 26 juin 2018	approuvée le :
modifiée le : 15 février 2019	modifiée le :
mise en compatibilité le : 9 janvier 2025	révision simplifiée le :
révision simplifiée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.

**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hélène gauthier, rue Marchant 77250 BOUEILLLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
9 janvier 2025

COMMUNE DE LA BROSSE-MONTCEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Fleuves
Mode d'exploitation : Réseau affermé à la Sté SAUR

B - Population :

population actuelle : 750 habitants
population future : 800 habitants
Besoins en jour de pointe : 200 m3/jour.

(sources : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/77054>)

Population légale 2013 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2016.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
769	11	780

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Source : Schéma Directeur d'Assainissement.

A - Ouvrage de traitement collectif

La commune est équipée d'un dispositif de 1 200 E.H. (Equivalent Habitants) datant de 1981 et dont le coefficient de charge est de 44 %.

Le réseau d'assainissement est à 100 % en séparatif mais collecte un débit anormal d'eaux claires parasites qui peut générer quelques dégradations de la qualité des eaux traitées. Il est à noter que la filière de stockage des boues produites est non conforme.

Le zonage collectif repose sur le principe du raccordement sur le réseau communal de l'ensemble des limites des zones UA, UB, UC, UG, UH, UI et NA excepté :

- ==> La Malassise, la Bondue, les Fourneaux,
- ==> Le CD 124
- ==> La N6 sauf le Petit Périchois
- ==> Le camping
- ==> Le Chevinois
- ==> Les Monnées (parcelles à construire à l'est du bourg)

Le réseau d'eau pluviale s'étend sur 2 643 mètres linéaires et il existe plusieurs exutoires au niveau du bourg :

- un fossé au nord du bourg qui passe sous la N6,
- un bassin de retenue au niveau de la rue de Montcelle,
- un fossé d'infiltration au niveau du CVD n°2,
- un puits d'infiltration sur le terre plein du carrefour rue Grande (RD 124)
- deux puits d'infiltration en série en haut de la rue des Sablons.

B – Assainissement non collectif :

La compétence assainissement collectif et assainissement non collectif est assurée par la Communauté de communes des Deux Fleuves.

Concernant cette dernière compétence, elle se limite au simple contrôle obligatoire. Les zonages assainissement eaux usées et eaux pluviales ont été adoptés le 14 décembre 2005.

Le scénario d'assainissement retenu pour résoudre les anomalies rencontrées sur les secteurs en assainissement non collectif est le suivant :

- Réhabilitation de l'assainissement non collectif pour :
 - ==> La Malassise, la Bondue, les Fourneaux,
 - ==> Le CD 124
 - ==> La N6 sauf le Petit Périchois
 - ==> Le camping
 - ==> Le Chevinois
 - ==> Les Monnées (parcelles à construire à l'est du bourg)
- Extension des réseaux existants et raccordement à la station pour le restaurant le Petit Périchois

III - DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT ACTUEL

La principale difficulté rencontrée réside dans les débordements d'eaux pluviales importants, localisés au point bas de la rue Grande (entrée Ouest du village) - en provenance de la rue des Sablons – et en générant des phénomènes d'inondations significatifs pour les habitations.

IV - DISPOSITIONS ENVISAGÉES

La solution retenue est celle de la réalisation d'un busage vers les champs situés au nord du village. Cette disposition se traduit par l'inscription d'un emplacement réservé (supprimé après l'enquête publique, une solution ayant été trouvée avec un autre tracé).

La restructuration de la station d'épuration fait l'objet du présent dossier de mise en compatibilité du PLU : il s'agit d'une extension du secteur UEa concernant le site de la station d'épuration, pour une superficie de l'ordre de 3.300 m², afin d'accueillir un nouvel équipement. La commande de la Communauté de Communes du Pays de Montereau concerne l'avant-projet de la station d'épuration de La Brosse-Montceaux.

Les rapports de visite de la station d'épuration de La Brosse-Montceaux réalisés par le SATESE ont abouti sur la conclusion d'une reconstruction de la station d'épuration actuelle de 1 200 EH et la réhabilitation de la lagune d'infiltration. Les principaux travaux préconisés à l'issue de la visite du SATESE concernent : la reconstruction d'une station d'épuration d'une capacité de 900 EH, et la réhabilitation de la lagune d'infiltration.

*

*

*